

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS
Arrondissement de
BOULOGNE SUR MER
Canton d'OUTREAU
Commune d'Hesdin l'Abbé

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le

**Délibération n° 2025-03-05**  
ID : 062-216204487-20250623-DLB\_2025\_03\_05-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la Délibération :

### Amendes de Police 2025

### Séance du 23 juin 2025

Date de la convocation : 17/06/2025	Nombre de conseillers en exercice : 19		Quorum : 10
Date d'affichage : 26/06/2025	Présents : 17	Représentés : 1	Votants : 18
	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

**PRESENTS :** Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Nadège DUCROCQ (pouvoir à M. Patrick DE BOCK), absente excusée, Mme Clémence WADOUX, absente

**Secrétaire de séance :** Bruno MALLEVAEY

#### Texte de la délibération

M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à des travaux de sécurisation concernant la circulation sur nos voies communales.

Cette opération permettra de limiter la vitesse de circulation en installant des STOP supplémentaires et en augmentant les portions de voies limitées à 30 km/h. Des panneaux de signalisation devenus illisibles seront également remplacés.

Le montant de cette opération est de 18 694,00 € HT.

Une subvention peut être accordée par le conseil départemental dans le cadre du FARDA 2025 au titre des amendes de police.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

**Coût total des opérations                    18 694,00 € H.T.**

Ressources	Montant H.T.	Taux
Conseil Départemental Amendes de police	7 477,60	40,00%
Fonds propres	11 216,40	60,00%
<b>Total des ressources</b>	<b>18 694,00</b>	<b>100,00%</b>

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux vont être prévus au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 06/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le

ID : 062-216204487-20250623-DLB\_2025\_03\_05-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Confirme son accord sur la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention et à en demander le versement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

#signature#